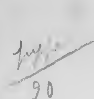
2 vol. [Ja...]



PARALLELE DES VIPERES

& herbes Lyonnoises,

AVEC LES VIPERES ROMAINES, ET HERBES CANDIOTES.

Où est prouué la Theriaque, dispensée auec les Viperes & herbes Lyonnoises, n'auoir pas les vertus, ni les effects de la vraye Theriaque, mais plustost d'vn Diatessaron.

Sæpe expugnauerunt veritatem à iuuentute, etenim non potuerunt ei.



A LYON,
De l'Imprimerie de SCIPION IASSERME.

M. DC. XXXII.
AVEC PERMISSION.

A MESSIRE, MESSIRE CLAVDE PELOT,

Seigneur de Sandal, & Pont-Dauid, Cheualier, Conseiller du Roy, Tresorier General de France, en la Generalité de Lyon, Preuost des marchands.



A verité (Monsieur) par l'artifice de certains Pseudo-Galenistes & Hermaphrodites du temps, n'ayant peu auoir aucune retraite en la maison de Dieu, ie

vous la preſente, comme ſuppliante, afin qu'elle trouue dans l'appuy de voſtre auctorité ſon azyle. J'ay taché pour la maintenir, de ietter de ſa ſemence dans les eſprits de ceux qui par leur qualité, & par leur merite, pouuoient eſtre ſes protecteurs, & ſes hoſtes. Mais des vns ayant eſté le cœur preoccupé, ils ſont deuenus pierreux, & le grain n'a peu germer. Autres ont eſté enuironnés d'eſpines, intrigues de ce monde, qui l'ont ſuffoqué en ſa naiſſance, ou bien les oiſeaux du ciel qui ſont les complaiſans de ce ſiecle, ſont venus, & l'ayant trouuée reſpandue & abandõnée ſur le chemin, l'ont deuorée, & peu ont eſté ſuſceptibles de la retenir & la produire en ſa parfaite maturité: & c'eſt ce qui m'occaſionne vous offrir ſa defence eſcrite, pour obliger

le vulguaire à recognoiſtre, ſous l'abri de voſtre illuſtre Nom, que tant s'en faut que la Theriaque faite auec les Viperes, & herbes de ce païs, aye les vertus aſſignées par Galiẽ, & qu'elle ſoit meilleure que celle qui eſt diſpensée auec les Viperes Romaines, & les herbes Candiotes, qu'au contraire elle ne produit non plus d'effect qu'vn Diateſſaron. Vous pouués donc (Monſieur) retrancher cet abus, & ne permettre doreſenauant aucune diſpenſation de Theriaque, ſinon celle qui ſera ſans ſubſtituts; & le peuple, à la conſeruation duquel vous auez pris ſoin de veiller, eſlancera au ciel les benedictions accouſtumées de donner par les Iſraëlites à leurs bienfacteurs, Que l'Eternel vous rende voſtre œuure, & ſoit voſtre loyer, qu'il vous benie

& vous garde, esleue & face reluire sa face sur vous. Et de la generation que le Tout-puissant vous à donné, vostre Maison soit ornée comme vne vigne planteureuse de ses pampres, & comme vn Oliuier fructueux de ses nouueaux surgeons. Qu'on vous aduoüe en la conduite d'vne police de Ville, vn Moyse; en Zele, vn Dauid; en prudence, vn Salomon: & qu'on publie de vous, quia comedisti butyrum & mel, sciuisti reprobare malum, & eligere bonum, *& cependant i'aplaudiray à ces acclamations populaires, faisant vœu de viure le reste de mes iours,*

Vostre tres-humble & obeissant seruiteur,

C. PONS D. M.



PARALLELE DES VIPERES & herbes Lyonnoiſes, auec les Viperes Romaines, & herbes Candiotes.

PRÆFACE.

L'EXCELLENCE & l'vtilité de la Theriaque, diſpensée ſelon l'ancienne deſcription d'Andromachus, ſe remarque par ce paſſage de Galien à Pamphilian, chap.2. où il dit, Que ſi cet Antidote n'auoit que cette vertu de guerir & preſeruer des morſures des Serpens, & du poiſon; veu que ces accidens ſont rares, elle reſ-

ſemble

ſembleroit à quelque precieux meuble qu'on laiſſeroit conſommer de vieilleſſe, auant que l'occaſion ſe preſentaſt de s'en ſeruir : mais qu'outre les ſuſdites facultés, elle conſerue vne verte vieilleſſe, vne longue vie, les ſens alegres & entiers, vne ſanté ſtable, & ne nous deliure pas ſeulement des maladies preſentes, mais nous preſerue auſſi des futures : & il donne la raiſon, en ce qu'elle purifie le ſang, non pas en euacuant, mais en ſurmontant par ſa vertu la mauuaiſe qualité d'iceluy, la rendant amie, d'ennemie qu'elle eſtoit à noſtre vie.

Ce que recognoiſſans Meſſieurs les Recteurs de l'Hoſtel Dieu du Pont du Rhoſne de Lyon, deſireux de la ſanté publique, premeditoient de diſpenſer la Theriaque auec les Viperes Romaines & herbes Candiotes, ſans aucuns ſubſtitus, conformément à l'ancienne formule laiſsée par Ga-

lien

lien au liure 1. des Antidotes. Mais ce genereux dessein est auorté par la brigue de certains interessés, qui aprehendans voir le negoce de leurs Trochisques de Viperes, & en suite leur Theriaque (qui n'est, pour dire laconiquement, qu'vn Diatessaron en effect) au descry & au rabais si Messieurs les Recteurs de l'Hostel Dieu se seruoiét d'autres trochisques que des Viperes de Lyon, & dispensoient vne Theriaque auec des medicamens plus excellens, que ceux qu'ils emploient ordinairement, ont si puissamment roidi leurs esprits, qu'à la fin ils ont obtenu cet ascendant sur la volonté de la plus grande partie de ces Messieurs, que de leur faire croire que la Theriaque seroit du moins aussi bonne, si elle estoit composée des Viperes & herbes Lyonnoises, qu'auec les Viperes Romaines, ou de semblable climat, & les herbes Candiotes, nonobstát plusieurs

remonſtrances,& raiſons que i'aye ſceu alleguer au contraire, leſquelles ayans apperceu, combien que ie les preſentaſſe auec humble affection de la main droite : neantmoins ont eſté receües de la gauche auec meſpris. Sur quoy les chiens gardiens du Capitole, & depoſitaires des ſecrets d'Eſculape, n'ont osé abayer(de crainte ie dirois, ſi mon genie eſtoit ſatyrique, de perdre leur curée) I'ay creu que ie deuois du moins, comme Medecin de l'Hoſtel Dieu,& de la Charité de Lyon, recognoiſſant le preiudice qui en arriueroit aux pauures, donner au public ces feüilles, pour faire voir la ſyncerité de mon intention,& empeſcher que la verité ne s'eclipſe ; laquelle parce qu'elle ne veut pas eſtre déguisée, les Poëtes l'ayant depeinte tantoſt nue, tantoſt ſimplement habillée, i'vſeray d'vn diſcours naif,& ſans fard.

Ce Traité contiendra quatre Paradoxes,

doxes, auſquels ie donne ce nom, parce qu'en iceux ie prouue par auctoritez, & par raiſons mon opinion, qui s'eſt trouuée neantmoins contraire à l'aduis que certains Pſeudo-Galeniſtes dõnerent à Meſſieurs les Recteurs, touchant la difficulté proposée.

Au I. Ie preuueray donc que les Viperes Lyonnoiſes ne ſont de la qualité requiſe ſelon Galien, pour eſtre employées à la diſpenſation de la Theriaque, & qu'au contraire les Viperes Romaines, ou de ſemblable climat, ont toutes les conditions requiſes par Galien.

Au II. Ie monſtreray, que les Trochiſques des Viperes faits en l'Hoſtel Dieu au mois de May paſsé, encor bien qu'elles euſſent eües toutes les marques alleguées au premier Paradoxe, que toutesfois pour n'auoir obſerué en faiſant les ſuſdits trochiſques les conditions demandées par Galien, qu'ils ne

peuuent eſtre legitimement employez à la confection de la Theriaque.

Au III. Ie feray voir les herbes Candiotes eſtre plus excellentes, que les Lyonnoiſes.

Au IV. Ie conclurray que la Theriaque composée des Viperes, & des herbes Lyonnoiſes, ou auec des autres ſubſtituts, comme du vin de Falerne, ou de Candie n'a pas les vertus, ni les effects de la vraye Theriaque, mais pluſtoſt d'vn Diateſſaron, n'ayant aucunes des preuues qu'aſſigne Galien à la bonne Theriaque, & en ſuite i'infere ceux là abuſer Meſſieurs les Recteurs de l'Hoſtel Dieu, qui leur perſuadent la Theriaque faite auec les Viperes, & herbes Lyonnoiſes, eſtre meilleure, ou du moins auſſi bonne, que ſi elle eſtoit composée des Viperes Romaines, ou de ſemblable climat, & des herbes Candiotes.

PARA

PARADOXE I.

GALIEN pour faire voir qu'il eſt neceſſaire d'auoir des bonnes Viperes pour faire la Theriaque excellente, dit au liure à Piſon, chap. 15. qu'vne des principales cauſes pourquoy ſon effect eſt rendu inutile, eſt le dol & la fraude qui ſe retrouue aux Viperes, deſquelles conſiderant l'importance en la confection de cet Antidote: ie preuueray en ce Paradoxe par pluſieurs raiſons, les Viperes Lyonnoiſes n'auoir les qualitez requiſes, pour eſtre employées en la compoſition de la Theriaque : mais au contraire les Viperes Romaines, ou de ſemblable climat, auoir toutes les conditions demandées par Galien.

La I. raiſon ſelon Galien au liure 11. de la faculté des ſimples medicamens,

chap. 2. l'aliment augmente ou dimi-nue la vertu de la chair des animaux. Ainsi quand nous ordonnõs aux phti-siques le laict d'anesse, les practiciens commandent de la nourrir d'orge, ci-chorées, laictues, feuïlles de Saule, & autres herbes refrigerantes; & les Ro-mains mandoient leurs malades de fié-ure hectique en vn lieu proche Na-ples, appellé Tabias, parce que le laict leur estoit plus fauorable, à cause du pasturage de la contrée; & auant que de tirer le sang d'vn bouc, de le nourrir auec du fenouïl, sermontain, & autres plantes aperitiues.

Mercu-rialis liure 5. ch.7. de la fiéure hecti-que. Syluius liu. 1. de electiõ des sim-les me-dica-mens.

A ceste occasion Galien au liure à Pison, dit qu'il ne faut pas prendre les Viperes aussi tost qu'elles sont sorties de leurs tanieres: mais les laisser vn peu respirer ce noueau air, & se nourrir de leurs alimens accoustumés, qui sont tant certaines herbes, que certains ani-maux, comme les Buprestes, Canthari-des

Chapi-tre 20.

des & Chenilles du Pin, dites Pityocampæ ; & adjoute, que ces animaux ſont leur plus propres & idoines alimens. Et en vn autre endroit du liure cité, chap.15. dit, que l'vne des plus grãdes fautes que font les chaſſeurs de Viperes, eſt, de ne les pas nourrir de leurs alimens ordinaires, ains de leur donner de la chair à manger.

Donc puis que le Lyonnois, ni les païs circonuoiſins, quatre iournées à la ronde, ne produiſent peu ou point, ni de Bupreſtes, ni des Chenilles du Pin, qui ſont leurs propres alimens. Ie dis, que les Viperes Lyonnoiſes, (ſi Viperes on les peut nommer) ne ſont de la qualité requiſe, pour eſtre employées en la cõfection de la Theriaque, & qu'aux enuirons de Rome ces animaux ſe retrouuans, les Viperes Romaines ſont propres pour ſeruir d'ingrediens à cet antidote.

Que ſi on nous objecte que les Viperes

peres se nourrissans de Cantharides & Chenilles du Pin, & selon Aristote liure 8. chap. 29. de l'Histoire des animaux, des Scorpions; & selon Baldus Angelus au liure de la nature & faculté des Viperes, chap. 8. des Crapauts, d'Aragnées, d'Escarbots, & autres semblables animaux, elles deuiennent plus veneneuses, selon Aristote cité.

Ie respons, qu'il ne parle que de leurs morsures, & non pas de leurs chairs; car la Cicogne se nourrit de serpens, & mange des Crapaux quand la faim la presse. Selon Conradus Gesnerus liure 3. de l'Histoire des oiseaux; la Caille s'engraisse d'Hellebore, & l'Estourneau, se repaist de Cigue, & du Napellus, dit des François, Chapperon de moines: & toutesfois personne ne dira que la chair de ces oiseaux soit veneneuse, encor bien qu'ils viuent des serpens, d'Hellebore, de Cigue, & de Napellus, qui sont venins à l'homme.

Ie

Ie reſpons ſecondement, que l'alimēt de la Vipere eſt composé de deux ſubſtances; l'vne veneneuſe, l'autre alimentaire; & qu'elle a ceſte proprieté de les ſeparer l'vne d'auec l'autre, & loger celle qui eſt veneneuſe dans le fiel, auquel il ſe répād par certains canaux dans deux ou quatre bourſettes ſituées à la racine des dens; & de celle qui eſt alimentaire, s'en nourrit ſelon Baldus Angelus, liure cité, chap. 30.

Ie reſpons troiſiémemēt auec Courtin, liure 8. des apoſtemes, chap. 45. que quand la chair des Viperes ſeroit veneneuſe, qu'eſtant corrigée auec des medicamens aromatiques, qu'elle deuient alexitere.

La II. raiſon. Les Viperes ſelon Galien au liure à Piſon, chap. 20. ne ſont propres pour la confection de la Theriaque, qu'apres auoir posé leurs deſpouïlles, & il en donne la raiſon; parce que ce ſont reliquats d'vne qualité

 mali

maligne & tabifique, contractée durant le temps qu'elles ont demeuré en leurs tanieres. Or est-il que les Viperes qui ont esté presentées à Messieurs les Recteurs de l'Hostel Dieu, non plus que celles qu'on employe ordinairement n'ont posé leurs despouïlles. Donc elles ne sont pas receuables pour la confection de la Theriaque: mais bien les Romaines, desquelles on ne se sert iamais sans auoir posé leurs despouïlles.

Dauantage, si les Viperes, au dire de Galien à Pison, chap. 9. quittent leurs despouïlles à la façon des autres serpens, lesquelles selon Aristote liure 8. de l'Hist. des animaux, ch. 17. les posent deux fois l'année: sçauoir, au Printemps lors qu'elles sortent, & en l'Automne; ne pourray ie pas conclurre que les Viperes Lyonnoises ne posent point du tout, ou rarement leurs despouïlles, puis que lors qu'on les prend, elles ne

les ont pas encor posé? Et quand se despouïlleroient-elles de leur premiere peau, veu qu'elles sont si tardiues à ce faire, qu'il est impossible qu'elles se deuestent d'vne seconde en vne mesme année? Et partant ie conclurray, estre differentes de celles dont Galien se seruoit à Rome pour la confection de la Theriaque, qui deuestoient leur peau deux fois l'année.

La III. Plus long temps les Viperes demeurent en leurs tanieres, plus elles sont malignes, selon Galien à Pison, chap. 20. & Syluaticus en donne la raison; parce qu'elles abondent plus en excremens, & demeurans plus longuement à cause du froid dans les lieux soufterrains, leur grand venin ne se peut exhaler. Or est-il que les Viperes Lyonnoises ne sortent si tost que les Romaines: parquoy ie diray, les Viperes Romaines, comme moins veneneuses, estre meilleures; & les Lyon-

noiſes, comme participantes de quelque qualité maligne, non receuables. L'intention d'Andromachus ayăt eſté, au dire de Galien à Piſon chap. 8. lors qu'il a meſlé quelque venin à la compoſition de la Theriaque, de choiſir vn qui fuſt mitoyen entre les deux extremes: c'eſt pourquoy il a choiſi les Viperes qui ſont mediocrement veneneuſes, leur venin eſtant plus puiſſant que celuy des Serpens, & plus foible que celuy du Baſilic, ou autre.

La IV. Si ſelon Galien au liure 1. des Antidotes, chap. 33. le medicament eſt iugé le meilleur, qui a les qualités qui ſont plus propres à ſon genre, & plus eminentes; Ie diray que les Viperes ayant eſté demandées par Galien au liure à Pamphilian, chap. 11. & au 1. des Antidotes, chap. 29. groſſes & charnues, & que telles ſe retrouuans à Rome, elles doiuent eſtre meilleures que celles de Lyon, leſquelles combien

qu'el

qu'elles ſemblent eſtre charnues; toutesfois elles ſont fleſtries, molles & remplies de mucoſités.

La V. La morſure des animaux veneneux de meſme eſpece, rapporte les meſmes accidens: Or eſt-il, que la morſure des Viperes de Rome, ſelon Galien, liure II. de la faculté des ſimples medicamens, chap. 2. cauſe vne ſoif ſi vehemente, que le malade creuera pluſtoſt de trop boire, auant que de pouuoir appaiſer ſa ſoif; & cependant les Viperes Lyonnoiſes ne cauſent pas cet accident, ainſi qu'on a peu remarquer recemment en la morſure d'vn deuot Religieux. Ie conclurray eſtre de diuerſe eſpece auec les Romaines.

La VI. Ariſtote au liure 8. de l'Hiſtoire des animaux, chap. 3. recite, que les Viperes ſe trouuent dans les creux des rochers, & les ſerpens ſous la terre: or eſt-il, que les Viperes Romaines ſe trouuent dans les creux des rochers:

mais les Lyonnoiſes dans les prez, & à la raze campagne des lieux circonuoiſins, nommémẽt de la Breſſe mareſcageuſe, au raport meſme des païſans, qui nous les vendent, & tout recemment, comme i'eſcriuois cecy, en ont fait foy à Meſſieurs les Recteurs de l'Hoſtel Dieu. Donc il eſt facile à iuger, ſi ceſte qualité manquant aux Lyonnoiſes, on s'en peut ſeruir pour la confection de la Theriaque.

Le Dimanche 12. Septembre 1632. le paiſan eſtãt de Villars en Breſſe.

Le meſme Ariſtote au 3. de l'Hiſtoire des animaux, chap. 1. dit, que la Vipere differe du Serpent, en ce que ſes œufs ne ſont pas amoncelés l'vn ſur l'autre, comme aux Serpẽs, mais arrangés dans le corps l'vn apres l'autre, à la façon des grains de chapelets enfilés en vn cordon; laquelle difference on retrouue bien aux Viperes Romaines, mais on ne l'a pas encor remarqué aux Viperes Lyonnoiſes.

Finalement venons à l'experience qui

qui eſt la vraye pierre de touche, pour diſcerner le vray d'auec le faux. Galien au liure *de medicinis facilè parabilibus*, raconte, que la teſte de Vipere eſcrasée ſur ſa morſure, la guerit: & au liure de la Theriaque à Piſon, chap.13. dit, que ſa chair appliquée en ſemblable accident, produit le meſme effect: & au liure 11. de la faculté des ſimples medicamens, chap.2. remarque, les Viperes à cauſe de leur faculté deſiccatiue, guerir la lepre; & rapporte l'exemple de deux hommes, qui ayant beu du vin, où vne Vipere eſtoit ſuffoquée, ont eſté gueris parfaitement de la lepre; & qu'en ſuitte de ces deux accidens inopinés, il en guerit d'autres, leur ordonnant de manger de la chair des Viperes aſſaiſonnée en façon d'Anguilles. Pline liure 30. dit, qu'Antonius Muſa Medecin d'Auguſte, gueriſſoit à Rome auec grande promptitude les vlceres les plus malins, ordonnant l'vſage de la chair

chair des Viperes. Or eſt-il, que les Viperes Lyonnoiſes, n'ayant pas les proprietés & facultés ſuſdites, comme les Romaines : ie rejetteray donc ces premieres, comme ingrediens inutiles à la compoſition de la Theriaque, puis que l'vne des principales intentions pour leſquelles les Viperes ont eſté adjouſtées, c'a eſté pour reſiſter aux morſures des animaux veneneux, comme des Viperes ; eſtant la Theriaque en ceſte action plus excellente, que le Mithridat, ſelon Galien au commencement du 1. liure des Antidotes.

Que ſi les intereſsés nous objectent que les Viperes Lyonnoiſes, ou celles qu'on employe à Lyon dés l'année 1619. ayant eſté approuuées par le College de Meſſieurs les Medecins de Lyon, ne ſont plus ſubjectes à preſent à la cenſure.

Ie reſpons, que cette approbation n'a pas eſté faite iuridiquement, ni legitime

gitimement, mais par ſurpriſe : car dés la premiere fois qu'on eſtala des Viperes Lyonnoiſes en public, Monſieur de la Cloiſtre Procureur du College,& vn tres-hōme de bien en ſa profeſſion, s'oppoſa à ce qu'elles ne fuſſent admiſes pour la cōfection de la Theriaque; & alors on taſcha d'obtenir par artifice ce qu'on ne pouuoit par le droict,& par le merite des Viperes : ce qu'il ſe recognoit par la date du certificat des Medecins ſouſſignés, du 15. Auril 1619. auquel temps ſe celebroit la ſolemnité de Paſques. Or eſt-il,qu'il eſt tres-vray, que ce iour pour la reuerence de la Feſte, le College ne s'aſſembla pas : parquoy ie ſouſtien cette approbation eſtre nulle,& mendiée de porte en porte chez quelques particuliers; les Medecins n'en ayant iamais enſemblement deliberé. Et depuis ce temps la, iuſqu'à preſent, que ie ne peux permettre, ma conſcience ſauue, qu'on abuſe

Messieurs les Recteurs de l'Hostel Dieu. Les interessés pour le grād emolument qu'ils retirent iournellement, ont continué la fabrique de leurs trochisques, & en redoublans leur brigue, minutent la ruine de ceux qui publient à haute voix l'vsage de ces denrées nuisibles à la santé humaine. Et toutes ces procedures m'ont fait recognoistre, que ce n'est de maintenant que la prauité du siecle, & les interests particuliers oppugnent la verité. S. Paul la preschoit en Ephese, descriant le culte des Idoles. Aussi tost Demetrius Orfevre, & interessé en ce qu'il gagnoit beaucoup à vendre des petites statues d'argent de la Deesse Diane, craignant la perte de son gain, cōspire auec ses partisans, cōtre ce sainct Personnage. Il ne se faut pas donc s'estonner maintenant si on poursuit auec tant de passion & de violence l'approbation de ces pretendus trochisques, & si on tâche d'obscurcir le Soleil de verité, par le mensonge.

PARADOXE II.

ICY nous monſtrerons que les Viperes ayant toutes les qualités cy deuant mentionnées, toutesfois auant que d'en faire des trochiſques, & qu'ils ſoyent propres pour faire la Theriaque, il faut obſeruer trois choſes.

La I. Ou auſſi toſt, ou vn peu de temps apres qu'elles ont eſté priſes, d'en former des trochiſques, ſelon le conſeil de Galien à Pamphilian, ch. 9. qui en donne la raiſon, parce qu'elles deuiennent en les gardant plus veneneuſes; mettant en auant par exemple l'homme à ieun, duquel la ſaliue, s'il a tant ſoit peu ieuné, ſera ſalée, & ſi le ieune continue plus long temps, amere, & en ſuite il contractera vne habitude bilieuſe, & maligne de tout ſon corps; de maniere que ſelon qu'il aura

plus,ou moins ieuné, sa saliue sera, ou plus tost,où plus tard mortelle au Scorpion qui en sera touché.

C'est pourquoy Serapion dit tres-bien, que les Viperes estant gardées, elles deuiennent affamées, & comme telles fort bilieuses;& à ceste cause Galien au liure à Pison, chap.20. determine le nombre des iours, defendant de les garder plus de deux;voire mesme il conseille d'en former des trochisques le mesme iour,s'il est possible.

La II. Les femelles sont preferables aux masles, comme ayant leur chair moins veneneuse:car la femelle a quatre dents, à la racine desquelles se trouuent quatre boursettes,où se loge & arreste leur venin, au lieu que le masle qui a beaucoup plus de virus que la femelle, n'en a que deux, & par consequent deux boursettes, lesquelles ne pouuant le receuoir entierement, il faut de necessité qu'il regorge dans le

corps,

corps,& qu'il infecte toute sa substãce.

L'experience aussi nous fait voir le masle estre plus veneneux que la femelle, en ce que les masles causent vn plus grand prurit aux mains de ceux qui les manient,ou les escorchent, que non pas les femelles;ce qui prouient de ce que d'autant plus que leur chair est veneneuse,d'autant plus elle est acre.

Entre les femelles,celles-là sont preferables,qui sont roussastres,pour estre moins véneneuses que les noires, qui leuent hautement la teste, & qui sont plates, & le ventre eminãt,car alors elles sont iugées ieunes & vigoureuses; & quand aux Viperes blanches, elles sont, comme ie crois, plus phlegmatiques, & ont moins de vigueur; Galien iugeant du temperament des animaux selon la couleur.

Galien au liure 1. des Antidotes, chap.19.rejette les Viperes pleines,estãt pour lors extenuées, languides,& rem-

plies d'excremens ; car portant iuſqu'à vingt Vipereaux, au dire de Syluaticus liure 1. chap.2. ce grand nombre ſucce & attire la meilleure partie de leurs ſucs pour ſa nourriture.

La III. eſt de Galien à Piſon, ch.20. qui veut apres auoir coupé la teſte & la queüe aux Viperes, qu'elles ayent ces deux conditions ; l'vne, que leur tronc iette ſuffiſammēt de ſang ; l'autre, qu'ils ſoient mobiles : car s'ils apparoiſſoient immobiles, & ſans ſang, alors comme inutiles, il les rejette.

Il eſt donc facile à conclurre, que les trochiſques de Viperes qui ont eſté diſpensés en l'Hoſtel Dieu, au mois de May paſſé, ne peuuent eſtre legitimement employés à la confection de la Theriaque, n'ayant en les faiſant obſerué les trois conditions cy deuant dites ; car on les a gardé du moins huict iours ; on n'a pas choiſi les maſles d'auec les femelles, & entre les femelles, celles

celles qui estoiēt roussastres, & plattes, qui auoient le ventre eminēt, & qui leuoiēt hautemēt la teste, on n'a pas aussi rejetté celles qui estoiēt pleines de Vipereaux; & si apres leur auoir coupé la teste, & la queüe, on n'a pas pris celles desquelles le tronc a esté mobile, & qui a beaucoup saigné.



PARADOXE III.

EN ce Paradoxe ie prouueray les herbes de Candie estre meilleures que les Lyōnoises, ou d'autres païs.

Premierement par Galien liure 1. des Antidotes, chap. 6. qui dit, que les Empereurs entretenoient des Herboristes en Candie, affin non seulement de leur fournir, mais aussi à toute la Ville de Rome, les racines, les herbes, les fruicts, les semences, & les sucs qui estoient necessai

cessaires pour la Theriaque, parce que les simples venans de Candie, estoient meilleurs que les autres, & moins subjects d'estre falsifiés.

Secondement, Galien au liure cité, chap. 23. parlant de l'Iris, qu'il appelle Illirique, asseure que cette denomination ne luy a pas esté vainement donnée, non plus que le surnom que prennent plusieurs autres medicamens du lieu de leur patrie; & par apres il dit, que le Persil de Macedoine, le Bitume & Baume de Iudée, & ainsi des autres, sont tres-excellens, à cause des singulieres vertus qu'ils empruntent des susdites regions où ils croissent; & en suite il prise comme medicamens tres-bons le suc de regalisse, la semençe de Napi, le Scordium qu'on apporté de Candie. Et en vn autre passage, le Marum, l'Amaracum; & en diuers autres endroits, diuerses autres plantes, qui prennent le nom de Cretiques, ou Candiotes, comme

Chapitre 24.

Chapitre 22.

me le Dictamnum, la ſemence de Daucus, l'Hypericum, la Centaurée, &c.

Meſué en ſon 1. Theoreme en donne la raiſon, en ce que le lieu de la naiſſance des ſimples medicamens a pouuoir de contribuer quelque vertu particuliere en leur ſubſtãce. Et pour preuue de ſon dire, il cite Platon, qui eſcrit, que la nature a départi certaines vertus particulieres à certains lieux qui ſe cõmuniquent aux plantes que la terre produit dans ſon ſein; car leur propre eſtant d'attirer vn aliment conuenable à leur eſpece: par exemple, la Vigne vn ſuc doux, le Lupin vne humeur nitreuſe, le Cocombre ſauuage vn ſuc amer, ce que retrouuans en leur lieu natal, & non ailleurs, elles acquierent la perfection des vertus qui eſt deüe à leur eſpece; à cette cauſe l'Autheur cité loüe le Scammonée d'Antioche, & rejette comme le pire, celuy de la region des Scenites.

Et pour faire clairement recognoiſtre qu'vne region donne des vertus a quelques ſimples, qu'vne autre contrée luy dénieroit; i'allegueray Galien au liure *de medicinis facilè parabilibus*, ch.143. qui raconte, le ſuc de la grande Serpentaire, ou de la Morelle, auoir cette faculté en la region du Leuant, d'empeſcher la partie qui en ſera frottée de la morſure du Serpent; & cependãt nous voyons le ſuc de ces deux herbes de ce païs eſtre deſtitué de cette vertu: & partant ie conclus ces medicamens eſtre meilleurs, & plus excellens que les Lyõnois, Ceux, dis-je, qu'Andromachus le pere, & Damocrates appellent Candiots, en la deſcription de la Theriaque, faite en vers Elegiaques & Iambiques, ou ceux que Galien faiſoit venir de Candie, comme de leur lieu natal, voulans diſpenſer cet Antidote, par le commandement de l'Empereur Antonin, ainſi qu'il le recite au liure 1. des Anti

Antidotes, chap.1. & ie soustiens, en me seruant des paroles de Galien, discourant de l'Iris, Que si on compare ces simples de Candie qui entrent dans la Theriaque, auec ceux de Lyon; on trouuera qu'il y a autant de la difference à raison de l'excellence de leur vertu, comme d'vn corps mort auec celuy qui seroit viuant.

Troisiémement, Galien au liure cité, chap.23. escrit, le Polliot, le Chamædrys, apportés de Candie, estre meilleurs de beaucoup, que ceux qui naissent en Italie; parce que le Printemps y est trop humide. Et en suite il dit, que le Chamæpitys, l'Hypericum, la Gentiane, la semence de Thlaspis, & autres qui croissent en quelque cõtrée d'Italie, égale en vertu les plãtes qu'on apporte de Candie, quand la constitution du Printemps est plus seche. I'infere donc, que les herbes de ce païs à cette consideration, doiuent estre de

 beau

beaucoup moindres. Le climat de Lyon, au Printemps principalement, eſtant plus humide que celuy de Rome, ou du reſte de l'Italie, & ne pouuant en aucune façon égaler en chaleur & ſechereſſe le terroir Romain, & encor moins celuy de Candie; par conſequent ie diray auſſi, que les herbes Lyonnoiſes n'égaleront en vertu celles d'Italie, ni de Candie.

Quatriemement, Galien cité, ch. 6. rapporte ce medicament meilleur qui ſurpaſſe en odeur, & au gouſt: & par apres il adiouſte au ch. 23. qu'il eſt plus gros & mieux nourri que les autres medicamens de meſme eſpece. Or eſt-il, que les herbes de Candie ſurpaſſent les Lyonnoiſes, & celles des autres cõtrées en odeur, groſſeur, & au gouſt, eſtant plus odoriferãtes, & plus aromatiques, mieux nourries, & d'vn gouſt plus excellent. Donc les herbes Candiotes ſont meilleures que les Lyonnoiſes, &

aſſeu

asſeure qu'en leur place on n'en peut ſubſtituer d'autres, ſans deteriorer la vertu de la Theriaque.

Et pour faire toucher au doigt comme les herbes de Candie ſont plus excellentes que celles de Lyon, c'eſt que ie mettray par exemple ſur le Bureau le Scordium de Crete, qui a cette proprieté d'empeſcher la corruption, ſelon Galien liure 1. des Antidotes, ch. 24. ou il rapporte, que s'eſtant donné vne bataille en vne campagne tapiſsée de Scordium, que les corps morts des Soldats qui tomberent deſſus, demeurerent long temps ſans ſe corrompre, & principalement celle partie qui les touchoit; & que de cet accident on a tiré cette conſequence, qu'il auoit ce pouuoir de contrarier aux venins des animaux reptiles, & à toutes ſortes de medicamens qui peuuent introduire corruption au corps. Or eſt-il, que le Scordium de ce païs n'a pas cette fa-

culté, parquoy ie iugeray celuy de Candie meilleur.

Ie pourrois aussi rapporter vn secōd exemple du Calament, lequel selon Dioscoride liu.3. ch 36. & Galien liu. 7. de la faculté des simples medicamens, ch. 1. a cette proprieté de remedier aux morsures des animaux veneneux; parce qu'estant d'vne substance subtile, accompagnée d'vne forte chaleur, & d'vne amertume mediocre, toutesfois tres efficace, il resiste puissamment à la putrefaction; à ceste occasion son suc pris interieurement, ou appliqué exterieurement, tue les vers. Or est-il, que le Calament de ce païs n'a la vertu ni de resister aux morsures des Serpens, ni de tuer les vers: parquoy i'ay iuste subject pour sa foiblesse de le rejetter comme inutile à la confection de la Theriaque, & par consequent tous les autres simples Lyonnois, comme estant plus foibles que ceux de Candie.

PARADOXE IV.

AYANT prouué les Viperes Romaines, & les herbes de Candie, estre meilleures que les Lyonnoises, i'infere donc pour faire vne excellente Theriaque, telle que Messieurs les Recteurs de l'Hostel Dieu auoient proposé de faire : deux principales conditiōs estre requises; l'vne selon Galien ch.12. au 1.des Antidotes, qu'elle soit entierement faite des meilleurs medicamens: c'est pourquoy les Viperes Romaines, & les herbes de Candie estant plus excellentes que les Lyonnoises, elles y doiuent estre employées par preferēce.

Cette premiere condition est prouuée par deux raisons; l'vne tirée de Galien au liure à Pison, chap.3.disant, que pour bien faire la Theriaque, il faut obseruer la proportion des vertus & facultés

cultés de ces ingrediens ; à cette occasion il defend de mesler des medicamens puissans auec des foibles, ou d'espece, ou de vieillesse, affin que les puissans ne viennent à preualoir contre les foibles, & en rapporte plusieurs exemples, tant de la Myrrhe, Galbanum, Safran, & autres : mais celuy de l'Opium Thebaïque est tres-remarquable, lequel pour estre excellent en son espece, & meslé auec les autres foibles en vertu, arriua qu'au lieu de faire vne bonne Theriaque, il en resulta vne composition semblable au Philonium, qui est vn medicament somnifere.

Il faut icy remarquer que les interessés en l'obseruation de cette condition choppent, ayant persuadé à Messieurs les Recteurs se seruir des Viperes & herbes Lyonnoises, qui sont medicamens foibles, meslés auec des autres ingrediens, comme la Myrrhe, le Styrax, Sagapenum, l'Encens masle, le Cinnamome,

mome, la Caſſia lignea, les trois ſortes de poiure, noir, blanc, & long, qui ſont medicamens puiſſans, pris en leur lieu natal, & qu'ils n'ont aucune analogie auec noſtre corps; ainſi que pretendét leſdits intereſsés auoir les herbes & Viperes de ce païs; de ſorte qu'ils feront, non vne Theriaque, mais vne Opiate, qui aura la faculté du medicament, qui ſurpaſſera les autres en vertu.

L'autre raiſon eſt auſſi de Galien au liure à Piſon, chap. 16. où il aſſeure la Theriaque ſe corrompre par le vice de l'vn de ſes ingrediens, & rapporte pluſieurs Hiſtoires de diuers medicamens; entre autres du vin, au liure 1. des Antidotes, chap. 8. lequel pour n'auoir eſté ni vieil, ni tres-bon, il fut cauſe que la Theriaque s'enaigrit; laquelle ſaueur elle peut auſſi acquerir quand en la confection des trochiſques de Viperes on y adjouſte du pain en trop grande quantité, & qui n'eſt ni bon, ni bien

cuit,ni bien pestri,selon Galien cité, & Maranta liure 1.de sa Theriaque,ch.29.

Et sur la fin du 9.ch. du liure cité, il defend d'vser de vin de Falerne qui soit trop vieil, parce que estant amer en sa vieillesse,il rend la Theriaque amere.

Finalement, au chap.7. il raconte, qu'vne certaine personne pour auoir employé en place du miel d'Athenes, vne autre espece apporté de Cnido, ou Rhodio,lequel encor bien qu'il eust les marques d'vn bon miel, comme celuy qu'on appelloit Thasium, ou Hymettum: neantmoins parce que deuenant vieil,il prenoit les qualités du vin,il fut cause que la Theriaq; deuint vineuse.

La seconde condition qui est necessaire de practiquer pour faire vne bonne Theriaque,est enseignée par Galien liu.1. des Antidotes, chap.2. qui defend de n'adjouster, ni diminuer aucun de ces ingrediens, & conseille de suiure l'anciéne description, si on veut qu'elle soit

ſoit auſſi bonne que celle qu'il preparoit à Rome, apres la mort du Medecin Demetrius, pour l'Empereur Antonin. Et pour faire voir que la ſouſtraction d'vn ſeul medicament qu'on eſtimoit de peu de conſequence, deſtruit la vertu de la Theriaque, il rapporte l'Hiſtoire du ſuſdit Empereur Antonin, lequel parce qu'en vſant iournellement d'icelle, il eſtoit par fois ſurpris d'vn profond ſommeil ; il rapporta la cauſe de cet aſſoupiſſement au ſuc de Pauot: à cette occaſion il commanda de l'oſter de la compoſition de la Theriaque. Mais voicy le mal qui en arriua, c'eſt que la chaleur des autres medicamens n'eſtant plus moderée par le ſuſdit ſuc, & l'Empereur Antonin eſtant d'vn temperament ſec, paſſoit la plus grande partie de la nuict ſans dormir, de maniere qu'il fut contraint de faire readiouſter le ſuc de Pauot.

Ces deux conditions manquans,

tant à la Theriaque qu'on pretend diſpenſer à l'Hoſtel Dieu, qu'à celle qu'on diſpenſe ordinairement, n'eſtant faite ni des meilleurs medicamens, & des mieux choiſis, adjouſtant, diminuant, ou ſubſtituăt diuerſes drogues, les vnes aux autres, ſelon l'occaſion, ou la difficulté preſente de les pouuoir recouurer: ie puis auec verité dire, que ce n'eſt pas vne Theriaque, mais vn Diateſſaron en vertu.

Et pour faire voir que les Medecins de Lyon dés longues années n'ont point eſtimé la Theriaque bonne, eſtăt faite auec quantité de ſubſtitus ; i'allegueray Meſſire Symphorien Campeſe Medecin du Duc de Lorraine, & vn des principaux autheurs de l'erection de l'Aumoſne generale, lequel à ce ſubject dit au liure intitulé, Le Mirouër des Apothicaires, que la Theriaque qui fut diſpensée à Lyon, en pleine foire, par René Villateau, & Claude Puiſſart, ſçauans

uans Apothicaires; parce qu'on auoit ſubrogé pluſieurs drogues les vnes aux autres, eſtoit bien moins mauuaiſe que celle qui ſe faiſoit ailleurs, comme à Montpelier, Padoüe, Bologne: mais qu'elle n'auoit les vertus & proprietés que donne Galien à celle d'Andromachus.

Ce qui me ſera facile à prouuer; car pour cognoiſtre ſi la Theriaque eſt bõne, & qu'elle n'eſt ni falſifiée, ni vieille, Galien nous en donne deux marques au liure à Piſon, chap.2. & 23. & à Pamphilian, chap.4. l'vne, ſi apres auoir pris vn medicament cathartique, ou vomitif, comme le Scammonée, l'Hellebore, ou autres medicamẽs violẽs, elle empeſche ſon operation, en l'exhibant vn peu apres de la groſſeur d'vne febue d'Egypte, ou d'vne noiſette, elle eſt iugé tres-bonne. Que ſi la purgation ſuit apres la Theriaque priſe, on la doit rejetter cõme inutile, & de nulle efficace.

Et nous ne deuons auoir aucun ſcrupule d'en faire l'experience, ſoit en vn homme ſain, ou malade; car encor bien que l'homme ſain, ſelon Hippocrate, ne ſupporte qu'auec incommodité la purgation, & qu'en vn homme malade à raiſon du mutuel combat de la Theriaque, & du medicament, il ſoit preſque impoſſible que la maladie ne s'augmente: neantmoins, ſelon Galien, au liure à Pamphilian, ch. 4. ſi la Theriaque eſt bonne, elle ne doit non ſeulement par ſa vertu empeſcher, ni ſurmonter la force du medicament; mais auſſi faire qu'il n'arriue aucune eſmotion au corps, ni du ſain, ni du malade.

Il faut icy en paſſant remarquer l'erreur practiqué par quelques vns en ces dernieres peſtes, qui meſloient de la Theriaque auec des purgatifs, penſant par ce moyẽ mieux purger les humeurs infectes de quelques venenoſités: car ſi la Theriaque eſt bonne & receuable, elle

elle doit empeſcher l'operation des laxatifs.

Or eſt-il que cette marque manque à la Theriaque faite des herbes & Viperes de ce païs, ou auec des ſubſtitus, ainſi que l'experience nous l'enſeigne, à laquelle i'oſerois adjouſter la raiſon: car ſi elle pouuoit empeſcher l'operation du Cathartique, elle empeſcheroit auſſi la ſuperpurgatiō. Ainſi Galien s'eſt ſerui de la Theriaq; au 12. de ſa Methode, ch. 7. pour appaiſer vne immoderée euacuation d'humeurs qu'auoit procuré le Scammonée en vn ieune homme, lequel fut, dit-il, par ce remede entieremēt gueri, ce que ne fait pas la Theriaque faite des Viperes & herbes Lyonnoiſes, ou auec des ſubſtitus.

Elle deuroit eſtre auſſi vn ſouuerain remede aux diſſenteries, ainſi que publie Galien au liure à Piſon, & à Pamphilian; car il eſt plus facile de contenir & arreſter les humeurs eſmeües d'elles

d'elles mesmes, que d'empescher qu'elles ne se meuuēt, estant agitées & poussées par la force & violēce du medicament purgatif. Et cependant on a veu en cette ville sur l'Automne de l'année 1624. & au siege de la Rochelle sur la fin de l'année 1627. & au commencement de l'année 1628. la dissenterie regner au camp ; en la curation de laquelle la Theriaque faite en France n'a produit aucun effect : de sorte que feu Monsieur Eroüard premier Medecin du Roy, qui en auoit conseillé l'vsage, deslors commença à l'appeller l'happelourde des Antidotes, & loüer la prudence des Medecins de Paris, qui n'en ordonnent que tres-rarement, ou du moins en petite quantité, n'excedant la dose de 8. à 10. grains, recognoissans les defauts de la Theriaque faite des Viperes & herbes de ce païs, ou auec des autres substitus.

La secōde marque, pour cognoistre la

la bonne Theriaque eſt, de rendre inutile l'effect du venin, ſelon Galien liure à Piſon, ch.2. & 25. & à Pamphilian, ch.4. & alors elle eſt iugée bonne.

Par le venin, Galien entend deux choſes; la morſure des beſtes veneneuſes, & le poiſon : quand aux morſures, comme des Serpens, Viperes, Aſpics, Chiens enragés, & autres : Galien dit au liure à Piſon, chap.2. qu'il ne s'eſt iamais veû qu'ayant pris de la Theriaque, ou deuant, ou apres la morſure des animaux homicides, que les bleſsés n'ayent eſtés heureuſement gueris.

Et pour preuue de ſon dire, il dit, que les Preteurs qui auoient pouuoir ſur la vie, en faiſoient les preuues en la perſonne des criminels, & luy en des Coqs champeſtres, leſquels il faiſoit mordre par des beſtes veneneuſes; & apres leur auoir baillé de la Theriaque; s'ils gueriſſoient de la morſure, il iugeoit la Theriaque bonne.

Et affin que les eloges que luy donne Galien contre le venin ne semblent estre chimeriques, ie ne veux pas alleguer que les Empiriques Italiens sans aucune lesion de leur vie se seruent de cet Antidote: & vn François nommé Des Combes, qui sur vn Theatre, & en presence du peuple en la place Dauphine à Paris, mangeoiẽt des Crapauts & testes de Serpens: mais ie mettray sur le bureau l'essay qui fut fait l'an 1620. de la Theriaque du sieur Antoine Colin, faite sans substitus, sauf que du Xylobalsamum, laquelle guerit vn Chien mordu d'vne Vipere.

Pour la poison, Galien cité loüe grãdement la Theriaque, non seulement pour la curation; mais aussi pour la preseruation: racontant au liure à Pison, chap. 2. que plusieurs personnes apprehendans à cause de leur mauuaise vie d'estre empoisonnés par leurs ennemis, vsoient de la Theriaque: & au ch. 29. recite,

cite, que Mithridates pour auoir vsé d'vn Antidote, qu'on appelle de son nom Mithridat, qui estoit toutesfois moins excellent que la Theriaque, à cause du meslange des Viperes, qui la rend meilleure, il ne peût iamais mourir, quelles violentes poisons qu'il eust pris; combien que toutes ses filles en ayant aualé en moindre quantité, expirassent en sa presence : de maniere qu'il fut contraint de se faire égorger par vn sien amy nommé Bystocus, ou selon quelques autres, par vn soldat nommé Vitigis, de crainte qu'il ne tombast en la puissance des Romains.

Et au 1. des Antidotes, ch. 2. il repete presque la mesme chose, & adjouste, qu'Aurelien Antonin Empereur Romain, pour n'estre empoisonné, se rendoit la Theriaque si familiere, que d'en prendre tous les iours la grosseur d'vne febue d'Egypte.

Aëtius propose vn autre moyen de

l'eſprouuer contre le venin, & qui ſemble eſtre plus facile, en donnant à vn Coq, ou autre animal de ſemblable groſſeur le poids de deux dragmes d'Opium diſſoutes en eau, & par apres luy exhiber de la Theriaque de la groſſeur d'vne noiſette, que ſi l'animal ne meurt, la Theriaque eſt iugée tres-bonne, & s'il meurt, inutile à l'vſage humain.

Iean de S. Amand ſur le Commentaire de Nicolas Preuoſt l'eſpreuue, faiſant vne inciſion en vn fromage, dans laquelle il y mettoit de l'arſenic, & aupres de la Thariaque; que ſi elle eſtoit bonne, l'arſenic fuyoit, & la Theriaque ſuiuoit, de ſorte que le fromage deuenoit tout noir.

Falco en ces Commẽtaires ſur Guidon l'eſprouuoit auſſi, en l'appliquant ſur vn charbon peſtilentiel: car ſi elle ſe deſechoit auſſi toſt, il la iugeoit bonne, que ſi elle reſtoit en ſa conſiſtence

ordi

ordinaire d'electuaire mol, il la rejettoit, comme falsifiée. Mais parce que i'estime que ni de S. Amand, ni Falco, n'ont iamais employé que de la Theriaque bastarde, ie ne faits pas beaucoup d'estat de leur espreuue; ains m'arrestant à celles que donne Galien, ie dis, puis que la Theriaque faite des Viperes & herbes de ce païs, n'a pas le pouuoir ni de resister aux morsures des bestes veneneuses, ni au poison, ni à l'Opium; qu'elle n'est pas vne Theriaque doüée des proprietés que luy donne Galien, mais vn Diatessaron, pour la foiblesse de ses effects.

Galien semble tacitement donner vne troisiéme marque, pour recognoistre sa perfection, qui est de guerir & preseruer de peste; car au liure à Pamphilian, il raconte auoir apris d'Ælianus Meccius tres-excellent Medecin, que la peste regnant en Italie, les habitans ayant vsé de la Theriaque, tous

les autres remedes n'ayant de rien serui, la plus grande partie des malades furent gueris, & tous les sains preserués.

Et au liure à Pison, ch.38.dit, n'auoir essayé aucun plus souuerain remede pour la curation de la peste, que la Theriaque; & il en rapporte la raison, veu que tout ainsi comme par le commandemẽt d'Hippocrate, pour chasser la peste qui venoit d'Ethiopie en Grece, on alluma par les rues, & par les places des feux, desquels la matiere estoit non seulement de simple bois, mais aussi de fleurs, bouquets, & autres choses aromatiques, affin de purifier l'air; de mesme la Theriaque, qui est comme vn feu purifiant l'infection de l'air, que nous sommes necessités d'inspirer, empesche l'alteration de nostre temperament, fortifie nos corps, affin de surmonter la malignité de la peste.

Ie pourrois encor en faueur de cette

premiere raiſon rapporter vne ſeconde, tirée de Galien liure 1. de la difference des fiéures, ch. 4. où il dit, que la peſte naiſſant d'vne inſigne putrefaction, demande vne inſigne exſiccation ; à cette occaſion le meſme Autheur raconte liure 10. de la faculté des ſimples medicamens, ch. 15. que la peſte regnant en Syrie, pluſieurs s'en garentirent, en beuuant de leurs vrines, laquelle eſt exſiccatiue, abſterſiue, & par cette vertu reſout & aneantit la putrefaction. Or eſt-il que la Theriaque eſt grandement exſiccatiue, ſelon Galien, liure 8. de ſa methode, ch. 7. d'où vient qu'au 4. liure des lieux affectés, chap. 8. il l'ordonne pour deſecher les vlceres purulens & rongeans les poulmons. Donc la Theriaque preſerue & guerit de peſte, & diſſipe la putrefaction, puis qu'au liure à Piſon, ſon vſage nous ſert comme d'vne cuiraſſe pour empeſcher la corruption que pourroit introduire dans

dans nos corps la boiſſon des eaux malignes,& corrompues.

Or eſt-il que la Theriaque faite des Viperes & herbes Lyonnoiſes,ou d'autres ſubſtitus,n'a pas le pouuoir de preſeruer & guerir de peſte : & outre l'experience qui nous a fait voir dépuis l'année 1628. iuſques à preſent ſon impuiſſance contre cette maladie : i'en r'apporteray la raiſon,diſãt que les Antidotes, ou autres compoſitions ſont plus ou moins excellens, ſelon les diuers degrés de l'excellence & bonté de leurs ingrediens ; de maniere que les medicamens ſubſtitués eſtant plus foibles que les medicamens primitifs, & les Viperes & herbes de ce païs moins excellentes que celles de Candie, pour n'auoir principalement la vertu de guerir de la morſure des beſtes veneneuſes : il ne ſe faut pas eſbayr ſi la Theriaque faite d'icelles, eſt ſi foible, que de ne pouuoir guerir la peſte, puis

puis que le mal le plus difficile & le plus dangereux, ſelon Galien à Piſon, ch.7.eſt la morſure des beſtes veneneuſes qui nous ſurprennent & mordent inopinément, & nous tuent preſque auſſi toſt qu'elles nous ont bleſsé, ainſi qu'il ſe peut remarquer par le ſtratageme dont vſa jadis vn Carthaginois pour obtenir la victoire contre les Romains, ayant fait jetter dans leurs vaiſſeaux quantité de pots remplis d'animaux veneneux, qui les faiſoient preſque en meſme temps mourir qu'il les auoient bleſsés : mais contre la peſte on peut vſer de quelque precaution, & on a auſſi le temps d'eſprouuer quelques remedes.

C'eſt pourquoy ie peus bien auec verité conclure, que la Theriaque faite auec les Viperes & herbes Lyonnoiſes ou autres ſubſtitus, puis qu'elle n'a la vertu d'empeſcher l'operation de la purgation, ni du poiſon, ni de la peſte,

ni de guerir la morſure des beſtes veneneuſes; n'eſt en effect qu'vn Diateſſaron, & que les intereſsés abuſent Meſſieurs les Recteurs, leur voulás perſuader qu'elle eſt plus excellente, ou du moins auſſi bonne, que ſi elle eſtoit composée auec les Viperes Romaines, & les herbes Candiotes.

De plus Galien, ainſi que nous auós cotté cy deſſus, veut que la chaſſe des Viperes ſe face en temps conuenable, & qu'elles ne ſoient gardées plus haut de deux iours, pour les raiſons ſuſdites. Or outre que nos Viperes ne ſont pas telles qu'il marque, à ſçauoir priſes en des rochers, & lieux ſecs, ni nourries comme il faut, ainſi que i'ay monſtré auparauant; i'ay vne preuue toute recente & euidente, que nos intereſsés ne font encores point de conſideration au temps de la chaſſe des Viperes, ni combien elles ſont gardées: car vn païſan de Villars en Breſſe apporta plu-

ſieurs

ſieurs douzaines de Viperes à l'Hoſtel Dieu le Sabmedi 18. de Septembre 1632. leſquelles apres auoir eſté renuoyées du commandement de Meſſieurs les Recteurs, il aſſeura que les intereſsés en achetoient tout autant qu'il en pouuoit prendre, ſans faire conſideration au temps de la chaſſe, ni combien elles eſtoient gardées. Ie dis donc que la Theriaque composée de ces Viperes, & debitée au public, outre qu'elle n'a point la vertu, ni les operations ſus mentionnées d'vne vraye Theriaque, qu'elle corrompt nos humeurs & nos eſprits, pluſtoſt que les eſpurer; où au plus ne peut eſtre qu'vn Diateſſaron.

Or le Diateſſaron eſt mis au nombre des electuaires amers par Meſué, ſon inuenteur, ainſi dit, par ce qu'il eſt composé de quatre medicamens en égale portion: ſçauoir des bayes de Laurier, Myrrhe, Sarraſine, & Gentiane; & on luy attribue quelque legere

vertu contre les indiſpoſitions froides du cerueau, & contre le venin & morſure du Scorpion ; d'où vient qu'abuſiuement on le nomme Theriaque : car tous ſes effects ſont ſi foibles au reſpect de la Theriaque d'Andromachus, que Syluius ſur Meſué blaſme les Charlatans, & Empyriques qui la vendent aux ames ſimples pour la bonne Theriaque. Dauantage il veut qu'elle ſoit plus propre pour les maladies des Mulets & Cheuaux ; d'où vient auſſi que le vulgaire l'appelle la Theriaque des mareſchaux.

Que ſi ce premier eſſay eſt agreable au public, i'eſpere dans peu de temps faire voir au iour la methode d'vſer de la Theriaque, affin de ſe conſeruer en ſanté, & guerir auec facilité beaucoup de maladies facheuſes, douloureuſes, & rebelles aux remedes.

Cependant ie prieray le Lecteur de lire mes raiſons d'vn œil ſain, & ne les

pas censurer, sans les auoir attentiuement examiné, affin que ie n'aye subjeĉt comme Machetas, condamné iniustement, d'appeller de Philippe à Philippe quand il sera sans passion. Que s'il desire les contrarier, ie le supplie que son discours soit exempt d'inuectiues, veu que ie ne seray point sans repartie en vne cause si iuste, & interessée pour la gloire de Dieu, & le bien du public.

Domine libera animam meam à labijs iniquis, & à lingua dolosa. De vultu tuo iudicium meum prodeat. Psalm. 119. & 16.

Laus Deo Virginíque Matri.

IE consens pour le Roy que le Liure intitulé, *Parallele des Viperes & herbes Lyonnoises*, &c. soit imprimé par Scipion Iasserme, auec defenses en tel cas requises.



I. PROST.

PErmis d'imprimer suiuant les conclusions de Monsieur le Procureur du Roy. Fait ce 27. Septembre 1632.

MOIROVD.